

Protection de l'enfance

Anticiper le « jour d'après »

22/04/2020

Au contexte explosif des premières semaines de confinement ont succédé des interrogations sur un « après » encore incertain pour les acteurs la protection de l'enfance et de la jeunesse.



Jeanne Cornaille, déléguée nationale du Gepso

Manque de masques de protection, inclusion tardive au dispositif de garde d'enfants des soignants, sous-effectifs, situation explosive en maison d'enfants à caractère social (Mecs) et foyers, impossibilité pour les professionnels du milieu ouvert d'intervenir au domicile des familles... Les débuts du confinement lié à la crise du Covid-19 ont été complexes pour les acteurs de la protection de l'enfance.

"On a perdu du temps"

S'il y a eu des améliorations – des masques arrivant *via* les départements – le social n'a-t-il pas été délaissé dans la crise ? « *Il y a eu un impensé du social, l'urgence étant le soin* », observe Fabienne Quiriau, directrice générale de la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (Cnape). « *Il a fallu se battre chaque semaine pour être pris en compte, on a perdu du temps* », juge Salvatore Stella, président du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo).

Au rang des difficultés qui perdurent : l'isolement des assistants familiaux, mais aussi le sort des mineurs non accompagnés (MNA), évoqué en avril dans une lettre ouverte d'un collectif inter-associatif et d'avocats, mettant en cause l'absence de mise à l'abri d'urgence dans certains départements, malgré les consignes gouvernementales. Quant aux jeunes majeurs, si la loi d'urgence sanitaire du 23 mars a interdit les sorties sèches, « *il n'y a pas retour possible au sein du dispositif de protection pour ceux sortis avant le confinement* », déplore Léo Mathey, président de Repairs!75 (1) et membre du collectif Cause majeur.

Des familles fragilisées

C'est aussi le déconfinement qui préoccupe les organisations, invitées à soumettre au gouvernement leurs préconisations. Parmi celles-ci ? « *La santé mentale, pointe Salvatore Stella. Le confinement a fragilisé des familles, nécessitant la réalisation de bilans psychologiques pour certaines. Aussi, la problématique du suivi à distance des familles en milieu ouvert, qui repose sur le déclaratif : quand les professionnels retourneront aux domiciles, ils découvriront des situations. Il faudra reconstruire le lien.* » Une inquiétude largement partagée, sur fond de hausse des violences intrafamiliales et des appels au 119.

Le Groupe national des établissements publics Gepso travaille au son scénario de sortie du confinement : « *Nous préparons l'assouplissement des mesures de suspension du droit de visite des parents, des solutions de répit pour ceux dont les enfants sont sous protection et porteurs de handicap, le repérage d'élèves en difficulté pour prévenir le décrochage à la réouverture des écoles...*, égrène sa déléguée nationale, Jeanne Cornaille. *Une hausse des accueils est aussi à prévoir dans les établissements, avec des implications en termes de respect des procédures sanitaires, de places à trouver, de charge de travail...* »

Un été incertain

L'été est particulièrement au cœur des interrogations. « *Les camps de vacances et d'animation ne rouvriront vraisemblablement pas comme d'ordinaire*, prévient Marie-Laure de Guardia, présidente du Gepso. *L'impossibilité de mobiliser ces relais implique le maintien de l'activité des établissements alors même que les équipes auront besoin de congés. Il importe notamment que la réserve sociale continue à être mobilisée.* »

Des attentes sont aussi formulées pour « l'après ». « *S'il est possible d'arrêter les sorties sèches en temps de crise, pourquoi ne le serait-ce pas en temps normal ?*, questionne Hervé Laud, directeur Prospectives et Plaidoyer de SOS Villages d'enfants. *La collectivité doit aider les jeunes majeurs dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement vers l'âge.* » Les têtes de réseau demandent par ailleurs l'attribution aux travailleurs sociaux associatifs de la prime promise au public par le gouvernement : « *Eux aussi sont allés au front*, note Fabienne Quiriau. *Ce serait une reconnaissance symbolique.* »

(1) Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape) de Paris

Justine Canonne

« L'activité prévisionnelle financée par la DPJJ »

Charlotte Braquet, directrice du service d'accueil d'urgence au pénal La Passerelle et de l'unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) Le Fil d'Ariane, Groupe SOS Jeunesse, à Meaux (77)

« Dès la mi-mars, nous avons appliqué le plan de continuité de l'activité et identifié les jeunes susceptibles de rester en famille-relais ou en appartement. Quelques uns sont retournés dans leur famille dans le cadre d'un droit de visite élargi, lorsqu'il n'y avait pas d'interdiction judiciaire. Nos équipes s'efforcent de préserver le rythme, d'apaiser les angoisses, d'éviter les fugues, tout en apportant un soutien aux parents. Une fois équipées de matériel de protection, elles ont repris les visites au domicile. L'action est repensée chaque semaine pour s'adapter au mieux. La direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a garanti que l'activité prévisionnelle serait intégralement financée. Pour « l'après », l'enjeu est de prévenir la récurrence, en garantissant des espaces d'échange aux jeunes en sortie de confinement, en les remobilisant dans leur retour en formation... Mais aussi de conserver les bonnes pratiques issues de la période, en termes de soutien à la parentalité par exemple. »

[Haut de page](#)